



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Le conseil municipal de la Ville de Chambly a adopté lors de la séance ordinaire du 18 août 2026, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 2026-1482-01

« Règlement final 2026-1482-01 modifiant le règlement 2022-1482 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipement municipaux »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 18 août 2026

RÈGLEMENT 2026-1519-02

« Règlement final 2026-1519-02 modifiant le règlement 2024-1519 concernant le raccordement des branchements d'égouts et d'eau potable aux conduites publiques, l'évacuation des eaux de ruissellement et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement du système d'égout »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 18 août 2026

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 24 août 2026

M^e Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 2026-1482-01 et 2026-1519-02

Je soussigné, M^e Nancy Poirier greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 24 août 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 24^e jour du mois d'août 2026.



M^e Nancy Poirier
Greffière